

Nom: Lecoutre
Prénoms: Alfred Joseph Surnom: _____

Numéro matricule du recrutement: } 78
Classe de mobilisation: }

ÉTAT CIVIL.
Né le 18 septembre 1866 à Boulogne, canton de Sud, département de Calvados, résidant à Boulogne, canton de Sud, département de Calvados, profession de Journalier fils de Joseph Auguste et de Dulcy Philippine Viot, domiciliés à Boulogne, canton de Sud, département de Calvados

SIGNALEMENT.
Cheveux bruns, sourcils bruns
yeux gris, front ordinaire
nez droit, bouche grande
menton large, visage ovale
Taille: 1 m. 64 cent. Taille rectifiée: 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES: _____

N. 106 de tirage dans le canton de Boulogne Sud

Degré d'instruction: } générale (1). l.e.s.
militaire (2). exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Non

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal. (1 portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, mémoires, actions d'éclat, etc.)

Condamné le 28.7.1884 par le tribunal de Boulogne à 30 jours de prison pour vol condamné le 7 Mars 1885 par le tribunal de Boulogne à 6 mois de prison pour vol
Condamné le 13.7.1884 par le tribunal de Boulogne à 3 mois de prison pour vagabondage condamné le 5.9.1884 par le tribunal de Boulogne à 1 an de prison pour vol
Condamné le 6 Juin 1886 par le 10^e conseil de guerre à 5 mois de prison et 25 fr d'amende pour abus de confiance
Subrogé aux corps des disciplinaires Calvados à Compiègne du 16.9.1887. Arrivé au corps le 13.10.1887
11.11.1889
Disculé le 14 Mai 1889

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

| | |
|---|--|
| Dans l'armée active. | |
| Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. | |
| Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. | |

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Date. | Communes. | Subdivisions de région. |
|-------|-----------|-------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Dans l'armée active.
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
A accompli une 2^e période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
Passé dans l'armée territoriale le _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
A accompli une période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE à laquelle l'homme est passé dans

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la libération du service militaire. |
|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.